



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 060-216004739-20240216-D14_02_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 février 2024

Délibération N°14/02.2024

Date de convocation :
09/02/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
23/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 février 2024, à 19 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs ETAIN, CHAMARD, JOLLET, KIEPFERLÉ, et Mesdames PLASMANS, TOUPET, MARTINS DOS SANTOS, PERROT

Absents représentés : Mme AGOGUÉ (procuration à M. CHAMARD), M. MONTGILLARD (procuration à Mme PERROT), M. MORELLON (procuration à M. ETAIN)

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Laure MARTINS DOS SANTOS est désignée secrétaire de séance.

Objet : Acquisition foncière projet école – terrain D 231 à Ormoy-Villers

Monsieur le Maire rappelle que la propriété riveraine à la mairie est en vente. Il s'agit d'un terrain comprenant une maison cadastrée D 231 pour une superficie cadastrale de 432 m². Il est situé 30 Grande Rue.

Le prix de vente vient d'être réévalué à 85 000 €.

Cette propriété serait intéressante pour la Commune dans le cadre du projet d'ouverture de classe et d'extension de l'école, ou du développement d'autres services publics.

Le prix de vente étant inférieur à 180 000 €, la consultation du service des Domaines n'est pas requise.

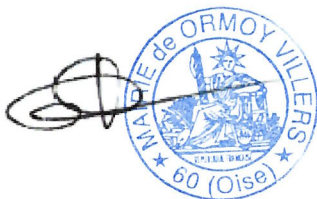
M. le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 pour)

- **VALIDE** l'achat de la propriété du 30 Grande Rue (cadastrée D 231) pour un montant de 85 000 € hors frais de droit et taxes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Le secrétaire de séance,
Laure MARTINS DOS SANTOS

Ormoy-Villers, le 19/02/2024
Le Maire,
Pascal ETAIN



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **19/02/2024**